

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 24

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2011 - 18 H

L'an deux mil onze et le vingt-huit octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, TANGUY Xavier, MANET Michel, BALDACHINO André, RUIZ Jean-Pierre et Mmes DERR Nicole et GRIMALDI Nadine.

Absente : Mme DE PRAETER Marie-Ange (pouvoir donné à PHILIP Frédéric).

Secrétaire de séance : Mme GRIMALDI Nadine.

OBJET :

Création de trois postes d'adjoints au maire.

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	10
votants :	11
Date de la convocation :	
24 octobre 2011	

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVÉE
04 NOV. 2011
Bureau du Courrier N°1
Publié ou Notifié le :
17 NOV. 2011

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

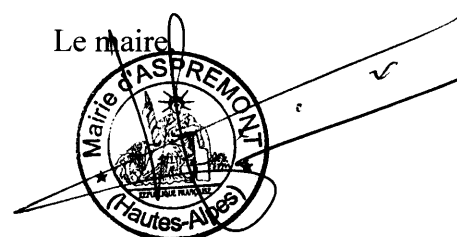
Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.

Il est proposé la création de trois postes d'adjoints.

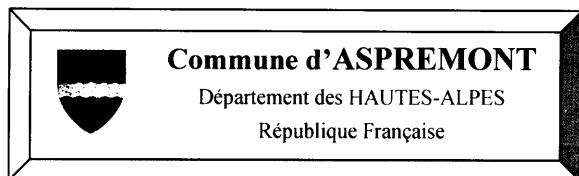
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS,

DÉCIDE la création de trois postes d'adjoints au maire.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.



Jacques FRANCOU.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 25

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2011 - 18 H

L'an deux mil onze et le vingt-huit octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, TANGUY Xavier, MANET Michel, BALDACHINO André, RUIZ Jean-Pierre et Mmes DERR Nicole et GRIMALDI Nadine.

Absente : Mme DE PRAETER Marie-Ange (pouvoir donné à PHILIP Frédéric).

Secrétaire de séance : Mme GRIMALDI Nadine.

OBJET :

Indemnités de fonction du maire.

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	10
votants :	11
Date de la convocation :	
24 octobre 2011	

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVEE
04 NOV. 2011
Bureau du Courrier N°1
Publié ou Notifié le :
17 NOV. 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,

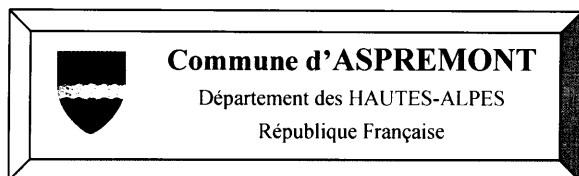
DÉCIDE avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités brutes pour l'exercice effectif des fonctions de maire, la commune d'Aspremont faisant partie de la catégorie des communes de moins de 500 habitants.

FIXE le taux à 17 % de l'indice 1015.

Ainsi fait et délibéré en séance publique le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le maire

Jacques FRANCOU.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 26

SÉANCE 28 OCTOBRE 2011 - 18 H

L'an deux mil onze et le vingt-huit octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, TANGUY Xavier, MANET Michel, BALDACHINO André, RUIZ Jean-Pierre et Mmes DERR Nicole et GRIMALDI Nadine.

Absente : Mme DE PRAETER Marie-Ange (pouvoir donné à PHILIP Frédéric).

Secrétaire de séance : Mme GRIMALDI Nadine.

OBJET :

Indemnités de fonction des adjoints au maire.

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	10
votants :	11
Date de la convocation :	
24 octobre 2011	

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVÉE
04 NOV. 2011
Bureau du Courrier N°1
Publié ou Notifié le :
17 NOV. 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

VU les arrêtés municipaux de ce jour portant délégation de fonctions aux adjoints au maire,


CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

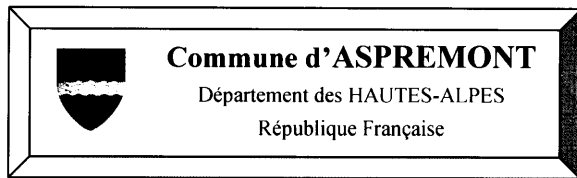
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,

DÉCIDE de fixer le montant des indemnités brutes pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire avec effet au 1^{er} novembre 2011, la commune d'Aspremont faisant partie de la catégorie des communes de moins de 500 habitants.

FIXE le taux à 5,5 % de l'indice 1015.

Ainsi fait et délibéré en séance publique le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire

Jacques FRANCOU.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 27

SÉANCE 28 OCTOBRE 2011 - 18 H

L'an deux mil onze et le vingt-huit octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, TANGUY Xavier, MANET Michel, BALDACHINO André, RUIZ Jean-Pierre et Mmes DERR Nicole et GRIMALDI Nadine.

Absente : Mme DE PRAETER Marie-Ange (pouvoir donné à PHILIP Frédéric).

Secrétaire de séance : Mme GRIMALDI Nadine.

OBJET :

**Elections des délégués communaux
aux structures intercommunales.**

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	10
votants :	11
Date de la convocation :	
24 octobre 2011	

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVÉE
04 NOV. 2011
Bureau du Courrier N°1
Publié ou Notifié le :
17 NOV. 2011

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts des structures intercommunales indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès de la Communauté de communes du Haut-Buëch et du Syndicat Intercommunal d'Electrification ainsi qu'un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès de l'Office Intercommunal de Tourisme et du Centre Social Rural du Haut-Buëch,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Le conseil municipal a élu les membres délégués au sein des structures intercommunales auxquelles adhère Aspremont. Ont été élus au 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue :

Communauté de communes du Haut-Buëch

1. Délégués : FRANCOU Jacques (11 voix) et BLANCHARD Gilles (11 voix)
2. Suppléants : MANET Michel (11 voix) et DE PRAETER Marie-Ange (11 voix)

Syndicat Intercommunal d'Électrification (S.I.E.)

3. Délégués : FRANCOU Jacques (11 voix) et PHILIP Frédéric (11 voix)
4. Suppléants : MANET Michel (11 voix) et TANGUY Xavier (11 voix)

Office Intercommunal du Tourisme (O.I.T.)

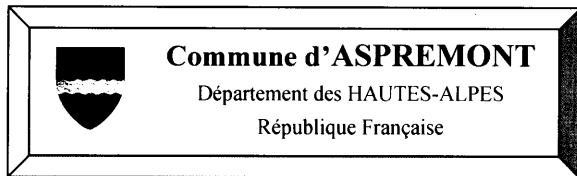
5. Délégué : RUIZ Jean-Pierre 11 voix
6. Suppléante : GRIMALDI Nadine 11 voix

Centre Social Rural du Haut-Buëch

7. Déléguée : DERR Nicole 11 voix
8. Suppléante : GRIMALDI Nadine 11 voix

Ainsi fait et délibéré en séance publique le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Jacques FRANCOU.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 28

SÉANCE 28 OCTOBRE 2011 - 18 H

L'an deux mil onze et le vingt-huit octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, TANGUY Xavier, MANET Michel, BALDACHINO André, RUIZ Jean-Pierre et Mmes DERR Nicole et GRIMALDI Nadine.

Absente : Mme DE PRAETER Marie-Ange (pouvoir donné à PHILIP Frédéric).

Secrétaire de séance : Mme GRIMALDI Nadine.

OBJET :

Marché à bon de commandes de travaux de voirie et réseaux divers : choix de l'entreprise.

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	10
votants :	11
Date de la convocation :	
24 octobre 2011	

Certifié exécutoire	
Reçu en Préfecture le :	
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVÉE	
04 NOV. 2011	
Bureau du Courrier N°1	
Publié ou Notifié le :	
17 NOV. 2011	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis d'appel à la concurrence ayant pour objet les travaux d'entretien et de réparation à bons de commandes de voirie et réseaux divers sur le territoire de la commune d'Aspremont lancé le 18 juillet 2011 dans le cadre de la procédure des marchés adaptés,

VU le tableau comparatif des offres reçues constatant que l'entreprise STP PISTONO Denis domiciliée à VEYNES (05400) se classe première selon les critères d'attribution mentionnés dans le règlement de la consultation,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,

DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise STP PISTONO Denis domiciliée à VEYNES (05400) pour un montant de 12 656,67 € TTC.

AUTORISE M. Le maire à signer l'ensemble des pièces du marché.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

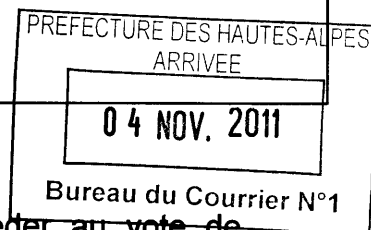
Le maire

Jacques FRANCOU.

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : ASPREMONT

Date de Convocation : 24/10/2011	Décisions N° : 1	Membres : En Exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11
<p>Le vingt-huit octobre deux mil onze à dix-huit heures le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de FRANCOU Jacques, le maire.</p> <p>Etaient présents : BLANCHARD Gilles, DERR Nicole, ESCANDE Jean-Philippe, PHILIP Frédéric, TANGUY Xavier, MANET Michel, BALDACHINO André, GRIMALDI Nadine, RUIZ Jean-Pierre.</p> <p>Etaient Absents ou excusés : DE PRAETER Marie-Ange (pouvoir donné à PHILIP Frédéric)</p> <p>Secrétaire de séance : GRIMALDI Nadine.</p>		



Objet : Remboursement d'emprunt à taux variable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2011 :

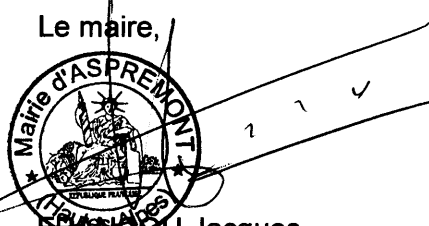

CREDITS A OUVRIR

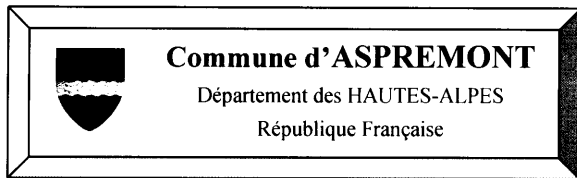
Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
66	66111		INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	25,00
Total				25,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	6228		REMUNER. INTERMEDIAIRES DIVERS	-25,00
Total				-25,00

ASPREMONT, le 28/10/2011

Le maire,


FRANCOU Jacques,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 30

SÉANCE 28 OCTOBRE 2011 - 18 H

L'an deux mil onze et le vingt-huit octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FRANCOU Jacques, le maire.

Présents : MM. PHILIP Frédéric, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, TANGUY Xavier, MANET Michel, BALDACHINO André, RUIZ Jean-Pierre et Mmes DERR Nicole et GRIMALDI Nadine.

Absente : Mme DE PRAETER Marie-Ange (pouvoir donné à PHILIP Frédéric).

Secrétaire de séance : Mme GRIMALDI Nadine.

OBJET :

Etude de diagnostic et de schéma directeur des réseaux d'eau potable et des réseaux d'assainissement : rectificatif aux demandes de subventions complémentaires auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général des Hautes-Alpes.

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	11
présents :	10
votants :	11
Date de la convocation :	
24 octobre 2011	

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
PREFECTURE DES HAUTES-ALPES ARRIVÉE
04 NOV. 2011
Bureau du Courrier N°1
Publié ou Notifié le :
17 NOV. 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération n° 16 du 12 juin 2009 concernant la réalisation de l'étude de diagnostic et de schéma directeur des réseaux d'eau potable et de l'étude de diagnostic et de schéma directeur de l'assainissement sur le territoire de la commune d'ASPREMONT,

Vu la délibération n° 3 du 11 février 2011 sollicitant un complément de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général des Hautes-Alpes – service de l'eau et de l'environnement – pour les travaux complémentaires à réaliser sur l'équipement hydraulique du réservoir de Thuoux,

Vu la dérogation obtenue par l'Agence de l'Eau le 30 septembre 2011 pour réaliser les travaux avant leur date de prise de décision financière,

CONSIDERANT que des travaux complémentaires doivent être réalisés sur l'équipement hydraulique du réservoir du hameau de Thuoux pour un montant estimé à 11 960 € H.T,

CONSIDERANT que l'Agence de l'Eau et le Conseil Général des Hautes-Alpes subventionnent à concurrence respectivement de 50 % et 30 % du montant hors taxes la pose des compteurs d'eau,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,

ADOpte le projet susmentionné,

SOLLICITE l'aide de l'Agence de l'Eau, du Département et de la Région,

AUTORISE le Département à percevoir pour le compte de notre collectivité, maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à nous la reverser.

Ainsi fait et délibéré en séance publique le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire d'ASPREMONT

Jacques FRANCOU.